

Revue européenne
des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

Revue européenne des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

XLV-137 | 2007

La monnaie, personnage historique

La représentation du souverain sur les monnaies d'or en France du XIII^e au XV^e siècle (royaume et principautés)

Yves Coativy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ress/206>

DOI : 10.4000/ress.206

ISSN : 1663-4446

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2007

Pagination : 31-44

ISBN : 978-2-600-01155-6

ISSN : 0048-8046

Référence électronique

Yves Coativy, « La représentation du souverain sur les monnaies d'or en France du XIII^e au XV^e siècle (royaume et principautés) », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLV-137 | 2007, mis en ligne le 01 juillet 2010, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ress/206> ; DOI : 10.4000/ress.206

Yves COATIVY

LA REPRÉSENTATION DU SOUVERAIN SUR LES MONNAIES D'OR EN FRANCE DU XIII^e AU XV^e SIÈCLE (ROYAUME ET PRINCIPAUTÉS)

En émettant l'écu en 1270, Saint Louis réintroduit l'or dans le monnayage français. Ses successeurs poursuivent dans la même voie, en particulier Philippe le Bel qui décide de se faire représenter sur ses monnaies, et cette pratique se poursuit jusqu'aux années 1420, jusqu'au retour de l'écu. En se mettant à monnayer à leur tour le métal jaune, les grands princes territoriaux imitent le souverain, mais conservent le modèle jusqu'à la fin du XV^e siècle. Le choix n'est pas anodin car l'homme est alors associé au métal le plus noble et à la valeur la plus forte. Il devient dès lors intéressant d'essayer de comprendre quelles sont les motivations des uns et des autres, et d'expliquer les types retenus en fonction des aléas de la vie politique à la fin du Moyen Âge. Nous traiterons ce sujet dans le cadre d'un royaume de France élargi à quelques grandes principautés proches (Hainaut, Brabant, Cambrésis...)¹.

I. LE ROI, INITIATEUR D'UN MODÈLE CONFORME À SES ASPIRATIONS POLITIQUES

Le premier souverain à figurer sur sa monnaie est le roi de France. En août 1290, Philippe le Bel se fait représenter en majesté sur le petit royal. Ce type de représentation est tout à fait caractéristique de l'esprit qui anime le roi et son entourage en cette fin du XIII^e siècle. Il est alors aux prises avec des dépenses exceptionnelles, et se lance dans une politique monétaire qui l'amène à multiplier les émissions. Dans le même temps, il s'attache à se séparer du commun des mortels, introduit un nouveau hiératisme, et il apparaît comme *un fanatique de l'auto-rité monarchique*². Dans ces conditions, la représentation du roi en majesté sur ses monnaies d'or s'explique très facilement. L'image du souverain est associée au métal le plus noble et à la plus forte valeur en cours³. Ces premiers choix icono-

¹ Compte tenu des limites éditoriales demandées aux auteurs, cette étude ne peut être exhaustive. Nous nous tenons à la disposition des lecteurs pour plus de précisions sur tel ou tel objet, tout en préparant un travail de synthèse sur la question.

² Kerhervé (1998), p. 99.

³ On lira une réflexion récente sur le problème des idéologies royale et princière et sur le rôle de la propagande dans Martin (2001), pp. 135-156. Le rôle de la monnaie correspond d'ailleurs parfaitement à la notion de propagande diffuse évoquée dans cet ouvrage.

graphiques ne sont pas surprenants, puisque le type sigillaire en majesté est repris et appliqué à l'or⁴.



Figure 1. Le petit royal, août 1290 (Duplessy 207).

Le petit royal d'or présente des images facilement accessibles pour la population comme la couronne à hauts fleurons, le trône de Dagobert, le sceptre, la fleur de lis et le manteau. Selon un principe bien connu, les multiples émissions de ces temps de crise obligent à différencier la représentation, et donc à rajouter des symboles, car il faut permettre aux populations et aux changeurs de séparer des monnaies de poids, de cours et quelquefois d'alliages différents. Au départ très sobre, la représentation se charge peu à peu. Au départ, le roi occupe seul l'espace laissé libre. Mais les mutations monétaires obligent le pouvoir à introduire des éléments supplémentaires. En 1296, un entourage polylobé ne remet pas en cause la représentation du souverain, pas plus que l'adjonction de deux lis en 1305⁵. Il faut au passage remarquer le poids de l'héritage sigillaire, en particulier du sceau en majesté, adapté du fait de l'exiguïté du champ. L'ensemble fait songer à la phrase de l'évêque de Pamiers Bernard Saisset : « *Ce n'est ni un homme, ni une bête, c'est une statue* ». Les successeurs de Philippe le Bel poursuivent dans la même voie.

En plus des raisons pratiques évoquées ci-dessus, ces modifications permettent de suivre la mode, le trône gothique correspondant plus aux modes artistiques en vigueur à cette époque. Mais au-delà de ces nécessités, on assiste à une multiplication des symboles liés au contexte politique et militaire du règne de Philippe VI. Le début de la guerre de Cent Ans et la lutte contre les Anglais expliquent quelques nouveautés comme le sceptre long terrassant ou tenant les lions, facilement assimilables aux léopards. L'épée nue symbolise le droit du souverain à faire la guerre, et l'écu fleurdéliné rappelle l'origine capétienne des Valois. Ces changements thématiques sont d'autant plus intéressants que la chaise d'or est

⁴ Les monnaies royales françaises sont décrites dans Duplessy (1999). Conformément aux usages appliqués en numismatique, nous donnerons désormais comme référence des monnaies le nom de l'auteur du répertoire suivi du numéro de la pièce dans la liste, en précisant quand c'est possible la date de la première émission, sinon les dates du règne du prince émetteur.

⁵ Duplessy 208 et 210.



Figure 2. Le parisien, 6 septembre 1329, et l'écu à la chaise de Philippe VI, 1^{er} janvier 1337 (Duplessy 248-249).

contemporaine du défi lancé en 1337 par Edouard III⁶. Cette monnaie remporte un grand succès, balisé par cinq émissions sur 12 ans et par le grand nombre d'imitations par les princes du nord du royaume pendant toute cette période⁷. Au total, de 1390 au début du règne de Jean le Bon, malgré des changements notables, la représentation du souverain sur sa monnaie d'or garde une grande homogénéité. Le roi est habituellement représenté assis sur son trône, quelquefois debout, avec un je-ne-sais-quoi qui évoque Louis IX rendant la justice sous le chêne de Vincennes. Une rupture typologique importante a lieu sous Jean le Bon, lorsque le roi fait frapper le franc à cheval.

⁶ Sur le contexte du début de la guerre de Cent Ans, Favier (1984), pp. 259-279.

⁷ En Bourgogne, Flandre, Brabant, à Evreux, au Luxembourg...



Figure 3. Le franc à cheval, 5 décembre 1360 (Duplessy 294).

La nouvelle pièce est émise par le régent en période de retour au calme. Le 19 septembre 1356, Jean le Bon est capturé par les Anglais à la bataille de Poitiers⁸. Les conséquences sont dramatiques et le dauphin Charles doit se battre sur plusieurs fronts : opposition des barons et des bourgeois, jacquerie, insurrection parisienne d'Etienne Marcel, et paiement de la rançon paternelle. Dans un premier temps, Edouard III exige 4 millions d'écus et une grande Aquitaine, mais l'accord de Brétigny (8 mai 1360) ramène la somme à 3 millions et réduit les concessions territoriales. Le 5 décembre 1360, l'ordonnance de Compiègne décide de l'émission d'un gros d'argent aux fleurs de lis de bonne qualité et surtout de la frappe du franc à cheval qui marquent le retour à la bonne monnaie. La mesure est prise en même temps que le décri de toutes les autres espèces d'or à l'exception du royal⁹. Le souverain est représenté à cheval, galopant vers la droite, couronné, l'épée nue et haute. Il porte une tunique fleurdelisée par dessus son armure, et sa monture est couverte d'un caparaçon lui aussi semé de lis. Le roi propose à ses sujets un message que l'on n'oserait qualifier de « gaullien », du modèle *nous avons perdu une bataille mais nous n'avons pas perdu la guerre*. Comme sur la chaise d'or, mais de façon plus claire, la pièce rappelle le pouvoir de faire la guerre, mais aussi la bravoure et le courage de celui qui n'a pas hésité à s'engager personnellement au combat, contrairement à une tradition fermement établie dans le royaume de France. Jean le Bon incarne le premier chevalier du royaume, rôle qu'il affectionne particulièrement, libre de ses mouvements, ce dont les populations pourraient douter après Poitiers. On peut aussi noter que le nom de la monnaie renvoie à celui du peuple des Francs, par opposition aux Anglo-Saxons. A sa mort, son fils aîné devient roi de France le 8 avril 1364. Il continue l'émission du franc à cheval, avec une simple modification de légende, KAROLVS remplaçant IOHANNES, et marque ainsi la poursuite de l'idéal paternel de libérer le pays, tout en s'inscrivant dans une filiation idéologique¹⁰. Un an plus tard, il abandonne le franc à cheval

⁸ Sur la bataille et ses conséquences, Favier (1984), pp. 300-312.

⁹ Fourmial (1970), pp. 118-119.

¹⁰ Duplessy 359.

pour le franc à pied, avant de revenir à l'abstraction de l'écu. On pourrait alors penser à l'abandon du modèle, mais il connaît un dernier sursaut lors de l'autre période dramatique de la monarchie, dans les années 1420. Alors qu'il n'est que dauphin, Charles VII se fait représenter en majesté, puis à cheval (1422) et pour finir en pied (1429), resserrant en 10 ans tous les modèles précédents¹¹.



Figure 4. Le double à la chaise de Charles (VII), été 1420 (Duplessy 414).

A cette époque, le dauphin doit faire face à une multitude de problèmes comme la folie du souverain, la présence anglaise qui s'affirme après Azincourt (1415) et le rôle grandissant du duc de Bourgogne dans les affaires du royaume¹². La concentration des symboles sur cette pièce est révélatrice d'un pouvoir qui se cherche, et l'ensemble donne l'impression que le pouvoir veut tout rappeler sur une pièce, que ce soit sa place dans la société (la couronne et le trône de Dagobert), son rôle militaire (l'épée), sa prétention à l'*imperium* (manteau), son pouvoir de justice (le sceptre), l'héritage capétien (doublement de l'écu fleurdelisé) opposé à l'Anglais (les lions couchés à ses pieds). L'entourage polylobé, qui ne se justifie pas vraiment comme différent d'émission, vient alourdir un peu plus le champ pourtant restreint de ce double écu d'or d'une valeur exceptionnelle (8 livre tournois)¹³. Après 1429, l'abstraction s'impose jusqu'en 1548, quand le buste à l'italienne d'Henri II apparaît sur la monnaie d'or.

Si l'on considère la période 1290-1429 dans son ensemble, on constate que la représentation du souverain correspond essentiellement aux périodes de crises monétaires, politiques et militaires. Dans ces situations exceptionnelles, il faut montrer le roi, rappeler son existence à tous à un moment où son pouvoir est contesté. La monarchie puise alors dans une symbolique facilement accessible et en même temps bien ancrée dans la théorie du pouvoir royal. Dans cet esprit, le

¹¹ Duplessy 414-5, 451 et 455.

¹² Sur la situation dramatique du royaume dans les années 1410-1420, Favier (1984), p. 356 et ss.

¹³ Un *demi-double* est aussi émis au même moment (Duplessy 415), frappé au moins à Angers, Poitiers et La Rochelle ; il n'est connu qu'à deux exemplaires.

trône de Dagobert est particulièrement révélateur, puisqu'il est à la fois anachronique et contemporain. Fabriqué pour le célèbre roi mérovingien, il reste en usage sous les carolingiens, puis sous les capétiens qui le représentent sur leurs sceaux. Il reste d'actualité au XIII^e siècle, à un moment où les capétiens cherchent par tous les moyens à rattacher leur dynastie aux précédentes pour justifier leur pouvoir tant à l'intérieur (les princes) qu'à l'extérieur (le pape, l'empereur et les rois)¹⁴. Quand la crise est passée et que le pouvoir royal est solide, la représentation du souverain ne s'impose plus et le type s'efface au profit du modèle abstrait originel de la monnaie d'or capétienne, l'écu. Ce n'est pas pour autant qu'il disparaît du paysage numismatique car si la monarchie l'abandonne, les princes le relèvent et l'enrichissent.

II. LA FRONDE PRINCIÈRE

Contestés par l'Angleterre, aux prises avec d'innombrables difficultés économiques et politiques, les rois de France sont en position de faiblesse et les princes souverains en profitent pour revendiquer l'autonomie voire l'indépendance. La frappe de la monnaie d'or est au cœur du problème car c'est un droit régalien de premier plan. Louis de Crécy, comte de Flandre, et Eudes IV, duc de Bourgogne, sont les premiers à enfreindre la législation développée par saint Louis. Tous deux frappent une chaise d'or, rapidement imités par leurs voisins.

1. Le temps de la copie



Figure 5. La chaise de Jean III de Brabant, vers 1339, le royal de Pierre d'André, évêque de Cambrai, vers 1358, et le franc à cheval de Guillaume III de Hainaut, vers 1360 (de Witte 333, Robert 14.7 et Chalon 98)

¹⁴ Sur le trône de Dagobert (conservé au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de France), *Un village au temps de Charlemagne* (1988), pp. 34-36, et sur le renouveau de la filiation carolingienne dans l'entourage du roi de France au XIII^e siècle, Kerhervé (1998), pp. 23-24.

Tous les princes ne monnaient pas l'or et dans le royaume *stricto sensu*, ne sont concernés que les ducs de Bretagne, de Bourgogne, d'Aquitaine, les comtes de Flandre et d'Evreux. A l'extérieur, les princes riverains sont nombreux à agir de la même façon, en particulier en Brabant, Hainaut, Provence, etc., mais ils sont en terre d'Empire. Le contexte de crise du pouvoir royal est éminemment favorable, et ces phénomènes démarrent avec le début de la guerre de Cent Ans, car le roi a alors d'autres soucis que les feudataires qui imitent ses espèces. A y regarder de près, les motivations des princes sont complexes, et il ne faut pas se laisser aveugler par les premières impressions. On peut tout d'abord y voir un aspect financier, car les principautés gagnent de l'argent sous forme de seigneurage en faisant battre monnaies d'or. Cependant, la rentabilité est malgré tout nettement moindre que pour l'argent car la gravure des coins est plus exigeante et plus coûteuse, le métal est rare et cher, et il est très difficile de jouer sur le titre, contrairement à la monnaie noire. L'aspect économique est aussi réel car les imitations circulent en même temps que leurs modèles, mais comme la circulation monétaire est internationale, il n'est pas d'un intérêt crucial pour le pouvoir d'émettre sur place car les monnaies étrangères abondent et suffisent à animer la vie économique¹⁵. D'un point de vue plus politique, il entre une part de faste dans la capacité à monnayer le métal jaune, accentuée quand le chef d'Etat peut se prévaloir de l'exercice d'un droit régalien bien réel comme Charles d'Evreux, roi de Navarre, même s'il est dévoyé dans ce cas précis puisque les pièces ne sont pas émises pour la Navarre mais pour la seigneurie française. Mais ce qu'il y a certainement de plus important dans le phénomène porte sur l'ambiguïté de la représentation, et c'est particulièrement net avec le royal du duc de Bretagne Charles de Blois.



Figure 6. Le royal de Charles de Blois, 1358-1359 (Jézéquel 98).

En 1341, le duché de Bretagne entre dans une longue période de guerre civile qui oppose Charles de Blois, soutenu par le roi de France, à Jean de Montfort puis

¹⁵ Nombreux exemples dans Duplessy (1995) : trésor d'Aire (Pas-de-Calais) : royaux Charles IV et francs à cheval de Jean le Bon, à côté de francs à cheval de Flandre ; trésor d'Abbeville (Somme), francs à cheval de Hainaut et écus de Charles IV, empereur, aux côtés de monnaies d'or royales...

son fils, soutenus par le roi d'Angleterre. Dès le début du conflit, les deux compétiteurs copient servilement les espèces du roi, mais aussi celles du comte de Flandre quand ça les arrange. Actuellement, seuls le royal et le franc à cheval de Charles de Blois ont été retrouvés, mais il ne serait par surprenant que de l'or montfortiste sorte un jour de terre¹⁶. Dans le cas du royal de Charles de Blois, il



Figure 7. La chaise, le hardi et le guyennois du Prince Noir, 1355-1375 (Poey d'Avant 2929, 2935 et 3069).

¹⁶ Sur la frappe de l'or en Bretagne au XIV^e siècle, Coativy (2000), pp. 323-326.

faut remarquer que sous prétexte d'imitation, le duc se met à porter couronne à hauts fleurons, sceptre, manteau, et se donne le titre de duc *par la grâce de Dieu*, ce qui revient à court-circuiter le lien féodo-vassalique qui l'unit au roi, sous couvert d'une vulgaire inspiration économique. Si l'on peut douter de l'impact du phénomène au XIV^e siècle, les théoriciens de l'Etat princier sauront s'en souvenir au XV^e siècle¹⁷. A la charnière des deux époques, l'Aquitaine forme un cas particulier du fait de la personnalité et du poids politique d'Edouard III et de son fils le Prince Noir, puisqu'ils exercent un droit régalien, d'autant plus fort qu'Edouard III se considère roi de France. Si on y trouve des inspirations royales, l'ensemble est original.

On peut relever l'épée nue et la couronne de roses, que l'on retrouve en Flandre à la même époque. Sur le guyennois, la monnaie la plus originale, on voit le prince marchant en armure, l'épée nue à la main, accompagné de léopards. Avec le hardi de Richard II (1377-1399), la représentation du duc-roi cesse. Ce cas particulier est plus à rattacher au monnayage royal anglais de Calais qu'aux émissions princières proprement dites, même si ces pièces ont certainement influencé les princes souverains. Habituellement, les princes copient servilement le type royal, mais certains font tout de même preuve d'imagination et modifient en partie le modèle. Ainsi, Eudes IV (1315-1349) émet une chaise d'or inspirée de celle de Philippe VI, sur laquelle il s'intitule *duc de Bourgogne par la grâce de Dieu*, et remplace le blason royal par l'écu de Bourgogne ancien¹⁸. Ces émissions ne sont pas forcément un signe de rébellion, comme on peut le constater dans ce cas puisque le duc de Bourgogne est le gendre de Philippe V le Long, et qu'il joue un rôle essentiel à la cour royale¹⁹. Il est aussi intéressant de noter que l'on trouve des imitations d'imitations, et les princes peuvent être à leur tour victimes du phénomène. Pierre Cockshaw a bien montré que ce n'est pas l'écu royal à la chaise qui est imité dans l'Empire, mais bien celui de Louis de Crécy²⁰. Le début du phénomène peut être mis en lumière, car le maître de la monnaie de ce prince passe au service de Jean III de Brabant qui introduit la chaise d'or dans sa principauté, où elle est émise vers 1339 à Anvers par Faucon de Lampaigne, ancien maître de Gand. Cette pièce est elle-même imitée par Louis de Male et Guillaume V de Hollande (1350-1389), puis par ses successeurs. C'est le type hollandais de l'écu à la chaise ou *clinkart*, qui réapparaît par la suite à Liège, en Brabant, à Namur et en Flandre, à Tournai, à Rummen et peut-être en Hainaut. De même, on trouve une autre école d'imitation du franc à cheval autour du Brabant, avec l'évêque de Cambrai, Guillaume III de Hainaut, Arnould, sire de Rummen, etc. On remarque là aussi que les deux variétés brabançonnaises se retrouvent sur

¹⁷ En 1455, un prêtre âgé d'une soixantaine d'années, Raoul Carmel, déclare lors d'une enquête sur les droits royaux et ducaux des princes bretons : « *Sont lesdits princes en bonne possession de faire et forger en leur pays monnoie tant d'or que blanche et noire à laquelle ils ont donné valeur et cours ainsi que bon leur a semblé, sans ce que autre prince ne fait faire oudit pays* », Morice (1742-6).

¹⁸ Dumas (1988), Dumas 10.2.

¹⁹ Schnerb (1999), pp. 15-16.

²⁰ Cockshaw (1999), pp. 269-284, dresse une liste détaillée des différentes imitations, et les décrit.

les monnaies des évêques de Cambrai Pierre d'André (1349-1368) et Robert de Genève (1368-1372)²¹.

Comme souvent en cette matière, si l'on pense que le prince est à l'origine du phénomène, il est difficile de déterminer le rôle de ses services. Dans des cas comme celui de la frappe de l'or et de l'imitation, qui engage le gouvernement dans un processus plus ou moins ouvert de rébellion, il est difficile d'imaginer que les ducs et comtes ne se soient pas prononcés. Faute de texte, on ne peut se faire une idée claire, à l'exception de la Flandre. Le 22 juin 1337, *M^{sr} de Flandre* est présent lors de la décision d'émission d'une monnaie d'or²². Les ordonnances monétaires flamandes rappellent les raisons habituelles de la frappe, comme le *commun profit du peuple*, mais sans donner de détail particulier sur le choix des types²³. En Brabant sous Louis de Male, la monnaie est parfaitement entre les mains du prince qui prend toutes les décisions, au détriment des villes qui perdent d'ailleurs peu à peu leurs prérogatives²⁴. Une ordonnance flamande de 1388 explique bien que le noble d'or est frappé pour des raisons économiques : le comté est envahi de monnaies étrangères, et le duc constate que « *plusieurs et diverses monnoyes estranges ont eu, au temps passé, et encore ont cours contre raison et nostre deffense, ou grand préjudice de noz drois et noblesces* »²⁵. Pour lutter contre ces phénomènes, le prince ordonne d'émettre *des deniers d'or appelez nobles de Flandres*, qui sont frappés jusqu'à sa mort. La pièce copie le noble anglais, si ce n'est que les armes de Bourgogne remplacent celle d'Angleterre²⁶.

Le phénomène d'imitation cesse au début du XV^e siècle, et l'on constate à partir des années 1420 une rupture fondamentale, car alors que le roi abandonne ce modèle, les princes souverains multiplient les pièces à leur effigie.

2. Le temps de l'originalité

La date de ces nouveautés n'est pas anodine. Comme on l'a vu au sujet de la frappe du double de Charles VII, la situation du royaume est catastrophique, et les princes peuvent fronder en toute tranquillité car le souverain n'a pas les moyens de réprimer cette attaque contre le droit régalien.

²¹ White (1894-6), pp. 156-157, caparaçon semé de fleurs de lis, et caparaçon semé de croisettes. Notons aussi que Pierre d'André (ou Pierre IV) émet un franc à cheval en transformant la légende d'avant : IOHANNES : LVCAS : MARCVS : MATEVS, et en adaptant la légende de revers : PETRVS DI GR COMES EPISCOPVS CAMCORV' ; il fait aussi frapper un royal sur lequel le sceptre est remplacé par un bâton orné. Robert de Genève (ou Robert II) (1366-1372) émet les mêmes types, et Gérard de Daimville ou Gérard III (1372-1378) émet lui aussi un franc à cheval, Robert (1861), pp. 120-130.

²² Gaillard (1852-1857), Pièce justificative n° XVII, compte de la Monnaie de Gand.

²³ Gaillard (1852-1857), Pièce justificative n° XLIII, 20 juin 1356.

²⁴ Elsen (1995), pp. 37-183, pp. 167-170.

²⁵ Deschamps de Pas (1861), pp. 106-139, 211-237, 458-478, Pièce Justificative, 1^{er} octobre 1388.

²⁶ Deschamps de Pas (1861), pp. 117-8 et 137-138. Le 17 août 1409, Jean sans Peur ordonne la frappe de noble, sur le même modèle que ceux de Philippe le Bon. *Id.*, p. 215. Notons que Philippe le Bon ne fait pas placer sur ses pièces le lion de Flandre.

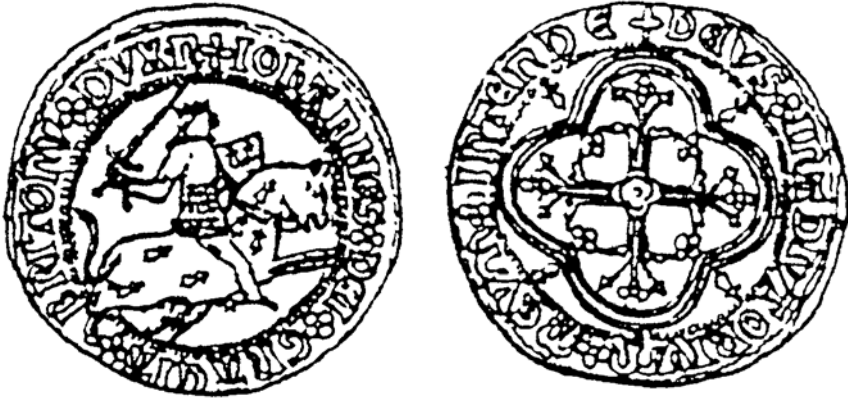


Figure 8. Le florin au cavalier Jean V de Bretagne, 1422 (Jézéquel 319).

Fin 1420, le duc de Bretagne Jean V fait frapper le florin au cavalier, et exprime sans ambiguïté par la symbolique ses prétentions à la souveraineté, qui reprend celle du franc à cheval, mais qui symbolise ici le pouvoir chevaleresque opposé aux efforts centralisateurs de la monarchie. La légende *dei gracia*, qui s'impose à la même époque à la chancellerie ducale, est tout à fait révélatrice de cet état d'esprit²⁷. On constate d'ailleurs les mêmes phénomènes en Bourgogne lors de la frappe en 1433 du *ridder*²⁸, ou *philippus*, reprenant le même thème du cavalier, confirmés dans une lettre de Philippe le Bon du 18 mai 1433, qui déclare : « *Comme à cause de nos droicts, seigneurie, hauteur et noblesse de nos païs [...] nous appartienne de faire forger toutes les fois qu'il nous plaist monnoie d'or et d'argent*²⁹ ». Le *philippus* émis en octobre 1433 sert d'ailleurs à unifier monétairement pour la première fois l'espace politique bourguignon (Bourgogne, Flandre, Hainaut, Brabant).



²⁷ Sur la symbolique « royale » des ducs de Bretagne, Jones (1995), en particulier pp. 254-255, et 261.

²⁸ Dumas 15.1.

²⁹ Chalon (1848), pp. 21-23 et 112.



Figure 9. Cavalier de Gaston de Foix (1436-1471), cavalier et hardi de Charles de France, duc d'Aquitaine (1468-1474) (Poey d'Avant 3245, 3138 et 3144).



Figure 10. La cadrière d'Anne de Bretagne, 1498 (Jézéquel 429).

Ces phénomènes sont à mettre en lien avec les aspirations indépendantistes de bien des princes-souverains, mais ces monnayages ne résistent pas à l'intégration dans le royaume, dans la deuxième moitié du XV^e siècle. Reste à évoquer une exception notable, la cadrière d'Anne de Bretagne. En 1498, à peine veuve de Charles VIII, la duchesse et reine Anne de Bretagne rétablit la chancellerie ducale, le conseil ducal et les Etats, en même temps qu'elle fait frapper monnaies d'or et d'argent.

Comme dans le cas de Charles de Blois, mais avec beaucoup plus d'originalité, la duchesse et reine joue sur l'ambiguïté de la représentation et de la titulature. Elle est figurée en majesté, assise sur un trône, la tête ceinte de la couronne à hauts fleurons, vêtue d'une robe armoyée mi-partie de France et de Bretagne. Elle tient l'épée nue dans la main droite, le sceptre dans la gauche. La légende rappelle qu'elle est reine des Francs, duchesse des Bretons, par la grâce de Dieu. Cette pièce est curieuse à plus d'un titre. C'est la seule monnaie française médiévale à représenter une reine, dans une attitude habituellement réservée au sceau en majesté. En cette fin du XV^e siècle, le type retenu rappelle les émissions du début du XIV^e siècle, mais tranche radicalement avec les habitudes royales et princières de l'extrême fin du Moyen Age. Enfin, c'est une des toutes premières monnaies datée de l'espace français. Cette monnaie rare apparaît en fait comme l'aboutissement et le chant du cygne du monnayage féodal d'or dans l'espace français. Elle représente tout ce que les princes souverains du XV^e siècle ont recherché en matière de souveraineté et marque la rupture entre le monnayage chevaleresque mais très féodal du type cavalier, et le monnayage royal. Le double statut de la veuve de Charles VIII lui permet de se montrer sous les deux aspects, mais c'est un épisode sans lendemain puisque le duché disparaît avec elle en 1514³⁰.

Au total, la représentation du prince sur sa monnaie suit l'évolution politique de l'époque. Le roi est d'abord représenté en majesté au gré des crises monétaires, politiques et militaires de 1290 à 1429. Les princes, qui veulent affirmer leur pouvoir, imitent dans un premier temps les modèles royaux, avant d'oser franchir le pas de l'originalité dans les années 1420, à un moment où le monarque abandonne ce mode de représentation. Il faut dire qu'à cette époque, ils comprennent mieux le rôle de média de ces objets de prestige, alors même que les intellectuels de leur entourage mettent au point une idéologie de la souveraineté. Ils adoptent dès lors une symbolique propre, au demeurant assez uniforme, mais aucun de ces monnayages ne survit à la centralisation qui suit la guerre de Cent Ans, dans la deuxième moitié du XV^e siècle. L'ensemble forme donc une illustration peu connue mais révélatrice de l'histoire politique plus qu'économique de la France et de ses abords au bas Moyen Age.

³⁰ Merindol (1993), pp. 49-60 ; dans la même logique, nous pouvons évoquer le cas de René de Lorraine, qui exprime en 1488 par une monnaie d'or ses prétentions sur le royaume de Naples face à Charles VIII. Le duc figure en armes, une épée à la main, flanqué à sa droite de l'écu de Lorraine et à sa gauche d'un heaume. Au revers, il inverse ses armes en mettant à l'honneur celles de la seconde maison d'Anjou. A cette époque, il est soutenu par des barons napolitains exilés à Nancy, et affirme ainsi ses prétentions italiennes.

BIBLIOGRAPHIE

- Chalon, Rénier, *Monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1848.
- Coativy, Yves, *La monnaie en Bretagne de l'an mil à 1499*, thèse de doctorat, Brest, 2000.
- Cockshaw, Pierre, « L'écu à la chaise, succès et imitations », *Revue Belge de Numismatique*, 1999.
- Deschamps de Pas, Louis, « Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la Maison de Bourgogne », *Revue Numismatique*, 1861.
- Dumas, Françoise, *Le monnayage des ducs de Bourgogne*, Louvain-la-Neuve, Publications de l'Université, 1988.
- Duplessy, Jean, *Les trésors médiévaux et modernes découverts en France. T. II : 1223-1385*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1995.
- Duplessy, Jean, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, Paris, Platt, 1999.
- Elsen, Olivier, « La monnaie des comtes de Flandre Louis de Nevers (1322-1346) et Louis de Male (1346-1384) d'après les comptes et les ordonnances monétaires », *Revue Belge de Numismatique*, 1995.
- Favier, Jean, *Le temps des principautés*, Paris, Fayard, 1984.
- Fournial, Etienne, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris, F. Nathan, 1970.
- Gaillard, Victor, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, Gand, 1852-1857.
- Kerhervé, Jean, *La naissance de l'Etat moderne*, Paris, Hachette, 1998.
- Jones, Mickael, « En son habit royal : le duc de Bretagne et son image vers la fin du Moyen Age », *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Age*, Paris, 1995.
- Martin, Hervé, *Mentalités médiévales. Représentations collectives du XI^e au XV^e siècle*, Paris, PUF, 2001.
- Merindol, Christian de, « Réflexion sur la monnaie et l'emblématique à la fin du Moyen Age », *Actes du XI^e congrès international de numismatique*, Louvain-la-Neuve, 1993, t. III.
- Morice, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742-6, vol. II, col. 1660-1.
- Robert, Charles, *Numismatique de Cambrai*, Paris, 1861.
- Schnerb, Bertrand, *L'Etat bourguignon 1363-1477*, Paris, Perrin, 1999.
- Un village au temps de Charlemagne*, Paris, Ministère de la Culture, 1988.
- Witte, A. de, *Histoire monétaire du Brabant*, Anvers, 1894-6.